



LE DÉCRET INSCRIPTION

Inscriptions en 1ère année
commune du secondaire

FAPEO

Fédération des Associations de Parents
de l'Enseignement Officiel

Rue de Bourgogne 48
1190 Forest
02 527 25 75
secretariat@fapeo.be


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES 

1. Les objectifs du décret

Organiser de manière pragmatique et transparente le processus d'inscription.

Assurer à toutes les familles égalité d'accès à l'ensemble des établissements et égalité de traitement dans le processus d'inscription.

Promouvoir la lutte contre l'échec scolaire, le décrochage, la relégation en soutenant la mixité sociale, culturelle et académique.

2. La procédure d'inscription

A. Quand inscrire votre enfant?

B. Comment inscrire votre enfant?

C. Où introduire la demande d'inscription de votre enfant?

D. Le classement des candidatures dans les écoles

E. L'optimisation des préférences par la CIRI

F. La confirmation officielle du classement

A. Quand inscrire votre enfant?

Période d'information aux parents du jusqu'au 11 février 2020, via :

- Les directions d'écoles
- Le site internet: www.inscription.cfwb.be
- Le numéro vert: **0800 188 55**
- Un PowerPoint
- Un guide pratique
- Les médias
- Les partenaires de l'école

→ Aucune inscription ne peut être actée durant cette période

Périodes d'inscription

Du 14 février au 25 février et du 7 mars au 11 mars 2022 inclus:

Enregistrement des demandes d'inscription dans l'école du 1^{er} choix

- Sans recours à l'ordre chronologique
- Classement « CIRI » si nécessaire

Du 12 mars au 24 avril 2022 inclus:

Aucune inscription ne peut être actée

A partir du 25 avril 2022:

Reprise des inscriptions par ordre chronologique

B. Comment inscrire votre enfant ?

→ Via un FORMULAIRE UNIQUE d'inscription

- Transmis par l'Administration de la Communauté française aux écoles fondamentales
- Transmis des écoles fondamentales aux parents, au plus tard pour fin janvier, via soit :
 - Une séance d'information
 - Ou un contact individuel
 - Ou un courrier recommandé avec accusé de réception

En cas de perte ou de non-réception du formulaire, celui-ci peut être obtenu sur simple demande soit auprès de l'Administration, soit auprès de l'établissement secondaire de 1^{ère} préférence.

- Complété par l'école primaire, et à vérifier
- Complété avec l'aide de l'école secondaire
- Complété par les parents :
 - Les autres choix éventuels d'écoles de la 2^{ème} à la 10^{ème} préférence et leurs identifications
 - Les données relatives à la « personne responsable »

Année scolaire 2021-2022

C. Où introduire la demande d'inscription ?

➤ Les parents se rendent dans **l'école de leur première préférence** avec le formulaire unique d'inscription reçu préalablement.

→ Un accusé de réception de la demande d'inscription leur y sera délivré.

Ce formulaire unique d'inscription permet d'exprimer sur un volet confidentiel **jusqu'à 9 autres choix d'écoles** classées selon un ordre décroissant des préférences.

→ *Ce volet ne sera utilisé que dans le cas où la 1^{ère} préférence ne pourra être directement satisfaite !*

D. Le classement des candidatures dans les écoles

1^{ère} hypothèse :

La demande est inférieure ou égale au nombre de places disponibles

→ Fin du processus

* 102% des places déclarées disponibles

Année scolaire 2021-2022

2ème hypothèse :

La demande est supérieure à l'offre de places

- 80 % des places sont attribuées par l'école
- 22% des places sont attribuées par la CIRI

Quels sont les critères de classement ?

→ Pour effectuer le classement des demandes excédant le nombre de places disponibles dans l'école, on **attribue à chaque élève un indice composite**. Cet indice est calculé sur base de **7 critères** dont les coefficients sont multipliés entre eux pour obtenir l'indice composite

• Les critères géographiques

- La distance entre le domicile et l'école primaire fréquentée durant l'année scolaire 2019-2020
- La distance entre le domicile et l'école secondaire dans laquelle on veut inscrire son enfant
- La distance entre l'école secondaire et l'école primaire
- L'offre scolaire sur la commune de l'école primaire d'origine

• Les critères pédagogiques

- Le critère de l'immersion linguistique
- Le critère du partenariat pédagogique entre les écoles
- Le critère de préférence

Quels sont les coefficients utilisés pour calculer l'indice composite ?

1. Critère de préférence

= Plus l'établissement est classé haut dans l'ordre des préférences, plus le coefficient qui est attribué est élevé afin de favoriser le 1^{er} choix.

Préférence	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6 à 10ème
Coefficient	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1

2. Distance entre le domicile et l'école primaire fréquentée durant l'année scolaire 2019-2020

= Plus l'école primaire est, par rapport à d'autres écoles du même réseau*, proche du domicile, plus le coefficient attribué est élevé.

Proximité	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6 à 10ème
Coefficient	2	1,81	1,61	1,41	1,21	1

Année scolaire 2021-2022

*Officiel subventionné, communauté française, libre confessionnel, libre non confessionnel

3. Distance entre le domicile et l'établissement secondaire dans lequel on veut inscrire son enfant

= Plus cet établissement est, par rapport à d'autres établissements du même réseau, proche du domicile de référence, plus le coefficient attribué est élevé.

Proximité	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6 à 10ème
Coefficient	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1

4. Distance entre l'école primaire et l'établissement secondaire

- Si l'école primaire ou fondamentale d'origine est éloignée de plus de 4 km de l'implantation secondaire visée, le coefficient attribué est 1.
- Si l'école primaire ou fondamentale d'origine est dans un rayon de 4 km de l'implantation secondaire visée, ce coefficient varie entre 1 et 1,54 selon les coefficients obtenus pour la proximité « domicile– école fondamentale » (EP) et pour la proximité « domicile– implantation secondaire visée » (ES).

Critère des 4 km rencontré							
Degré d'éloignement	Distance ES	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6 ^{ème} et au-delà
Distance EP		1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1
1ère	2	1	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27
2ème	1,81	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324
3ème	1,61	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378
4ème	1,41	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432
5ème	1,21	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486
6 ^{ème} et au-delà	1	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486	1,54

5. Critère de l'immersion linguistique

Critère	OUI	NON
Poursuite en immersion d'une même langue	1,18	1

6. Offre scolaire sur la commune d'école primaire d'origine

Etablissement secondaire dans la commune de l'implantation primaire d'origine	NC+C	Aucun	NC uniquement	C uniquement
Coefficient	1	1,51	1,51	1,51

NC = non confessionnel

C= confessionnel

Année scolaire 2021-2022

Les enfants scolarisés dans la commune d'Evere bénéficient du coefficient 6

7. Partenariat pédagogique

= Une école primaire est en partenariat pédagogique avec un établissement secondaire s'ils (ou leurs pouvoirs organisateurs) ont conclu une convention de partenariat et si leur projet d'établissement respectif prévoit au moins cinq actions prioritaires communes qui visent à favoriser la transition entre le primaire et le secondaire, l'intégration de l'élève au sein du 1^{er} degré et la lutte contre le décrochage scolaire.

Coefficients	1	1,51 s'il n'est pas dans les conditions d'obtenir 1 ET
Critères	<ul style="list-style-type: none">• Si l'élève a obtenu 1,51 pour le critère offre scolaire sur la commune,• Ou, si l'école primaire ou secondaire est concernée par un adossement,• Ou, si l'établissement secondaire visé n'a pas conclu une convention avec au moins 3 écoles primaires.	Si l'établissement secondaire a conclu une convention de partenariat avec au moins 3 écoles primaires et que: <ul style="list-style-type: none">- l'élève vient d'une de ces 3 écoles,- l'élève vient d'une école qui n'a conclu aucune convention de partenariat,- l'élève vient d'une école primaire qui a conclu une convention de partenariat mais avec un autre établissement secondaire que celui visé:<ul style="list-style-type: none">o et si, l'école primaire d'origine est la 1^{ère} plus proche du domicile au sens du critère 2o ou si, l'élève était inscrit dans l'école primaire avant la date de conclusion de la convention.

Calcul des indices composites

→ Exemple concret sur cinq choix d'écoles

Informations générales

Adresse de l'élève: Rue Général Eenens, 65
1030 Schaerbeek

Ecole Primaire de l'élève : Ecole 17

Choix d' écoles secondaires:

- 1) Lycée Emile Jacqmain
- 2) Collège Saint- Michel
- 3) Institut Saint -Dominique
- 4) Athénée Fernand Blum, Renan
- 5) Athénée Fernand Blum, Roodebeek

Exemple de calcul d'indice composite

	Coeff 1	Coeff 2	Coeff 3	Coeff 4	Indice
Choix 1	1,5	2	1	1,27	3,81
Choix 2	1,4	2	1	1,27	3,556
Choix 3	1,3	2	1,79	1,054	4,90531
Choix 4	1,2	2	1,79	1,054	4,52798
Choix 5	1,1	2	1	1,27	2,794

- L'indice est égal à la multiplication des quatre coefficients

E. L'optimisation des préférences par la CIRI

La CIRI est la Commission interréseaux des inscriptions.

La CIRI est composée de représentants du Gouvernement, de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, des différents réseaux, des commissions de gestion des inscriptions, des fédérations d'associations de parents et de l'ETNIC, responsable du logiciel de classement.

La CIRI gère les élèves qui n'ont pas été directement classés par l'école de leur 1^{ère} préférence.

Pour cela, la CIRI dispose :

des places disponibles dans les écoles « incomplètes »

de 22% de places réservées dans les écoles « complètes ».

La CIRI procède par optimisation des préférences de manière à amener chaque élève dans sa meilleure préférence possible, sans jamais porter préjudice au classement d'un autre élève.

F. La confirmation officielle du classement

Les parents sont informés du classement de leur enfant :

- **Soit par l'école où le formulaire a été déposé pour la majorité d'entre eux**

→ Dans la semaine qui suit la fin de la période d'inscription (14/03 au 18/03)

- **Soit par la CIRI pour les élèves qu'elle classe et dont elle optimalise sans cesse le classement**

→ Début avril

Nouveau cette année

- Les écoles présumées incomplètes
 - 1ère différenciée

Besoin de plus d'informations ?

La FAPEO vient dans votre école !

Visitez notre site
www.fapeo.be

Suivez-nous sur les
réseaux sociaux

Abonnez-vous à
notre Newsletter

FAPEO The logo for FAPEO features the word 'FAPEO' in a bold, dark blue, sans-serif font. The letter 'O' is stylized with three colorful triangles (green, red, and yellow) pointing towards its center from the right side.